

# La Tour de Batère



Trace n° 70553390

Une randonnée proposée par P.O Express

Une superbe escapade patrimoniale au départ du Col de Palomère, plongeant au cœur de l'âge d'or industriel des Pyrénées-Orientales. Le parcours traverse d'anciens vestiges miniers, témoins d'un riche passé, avant d'atteindre l'imposante Tour de Batère, offrant un panorama spectaculaire sur les montagnes environnantes.

<b>Durée</b>	4h 00	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	9,10 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	497 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	501 m	<b>Commune</b>	La Bastide (66110)
<b>Point haut</b>	1 465 m	<b>Régions</b>	Pyrénées, Massif du Canigou, Vallespir
<b>Point bas</b>	1 078 m		

## Description

Se garer sur le parking du Col de Palomère.

(D/A) Partir plein Sud sur la piste bétonnée parallèle à la piste forestière et atteindre une intersection avec un sentier.

(1) Quitter la piste et prendre le sentier qui monte à gauche en sous-bois. Attention, ça monte : 100 m de dénivelé sur seulement 300 m. Rejoindre une piste qui est en fait l'ancienne voie ferrée minière Rapalum-Formentera.

(2) Prendre cette ancienne voie ferrée à gauche. Franchir deux tunnels et rejoindre une ancienne mine où se trouvent également des vestiges miniers. L'itinéraire conduit sur une piste qu'il faudra suivre en face et une centaine de mètres plus loin, aboutir à une intersection.

(3) Abandonner la piste pour rallier l'ancienne voie ferrée en descendant à gauche. Un peu plus loin, parvenir à l'intersection avec le GRP® de la Ronde du Canigó.

(4) Laisser la voie ferrée pour récupérer le GRP® qui monte à droite et déboucher sur la piste forestière.

(5) Couper cette dernière en montant en face. Le sentier alterne passages en sous-bois, en balcon puis de nouveau en sous-bois avant de parvenir à la Tour de Batère : *profiter du merveilleux panorama.*

(6) Revenir au panneau indicatif. Partir plein Est en direction d'Amélie-les-Bains afin d'aboutir à une piste forestière.

(7) Suivre la piste à gauche jusqu'à atteindre l'intersection du GRP®.

(5) Descendre à droite.

(4) Rester sur le GRP® en poursuivant la descente. Plus loin, rejoindre le lieu-dit els Menerots, où se trouve un ancien bâtiment minier.

(8) Continuer sur le GRP®, traverser un ruisseau et aboutir plus tard à une piste forestière.

(9) La traverser pour continuer en face en respectant les consignes mises en place sur le terrain : **en effet, vous traversez une propriété privée.** Plus loin, le sentier retourne en sous-bois avant de terminer cette belle escapade patrimoniale au Col de Palomère (D/A).

## Points de passages

- D/A Col de Palomère**  
N 42.535155° / E 2.565708° - alt. 1 091 m - km 0
- 1 Abandon piste**  
N 42.53136° / E 2.566366° - alt. 1 155 m - km 0.46
- 2 Ancienne voie ferrée minière**  
N 42.528622° / E 2.567133° - alt. 1 240 m - km 0.78
- 3 Abandon piste**  
N 42.519835° / E 2.565434° - alt. 1 251 m - km 2.04
- 4 Jonction GRP®®®**  
N 42.519521° / E 2.569677° - alt. 1 247 m - km 2.45
- 5 Piste forestière**  
N 42.519457° / E 2.571096° - alt. 1 286 m - km 2.62
- 6 Tour de Batère**  
N 42.50855° / E 2.576536° - alt. 1 436 m - km 4.19
- 7 Piste forestière**  
N 42.508992° / E 2.580836° - alt. 1 414 m - km 4.71
- 8 Ancienne mine d'els Menerots**  
N 42.523397° / E 2.56853° - alt. 1 122 m - km 7.36
- 9 Piste forestière**  
N 42.528638° / E 2.571486° - alt. 1 098 m - km 8.22
- D/A Col de Palomère**  
N 42.535235° / E 2.565819° - alt. 1 084 m - km 9.1

## Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant : <https://youtu.be/u2eRLHpXsEw>

(9) **Respecter les consignes indiquées sur un panneau.** En effet, vous traversez une propriété privée et parfois, on vous

demande de passer par la piste forestière à gauche car des entraînements pour les chiens de chasse sont prévus.

### A proximité

Autre itinéraire au départ du Col de Palomère, les Mines de la Pinouse.

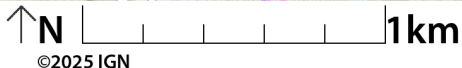
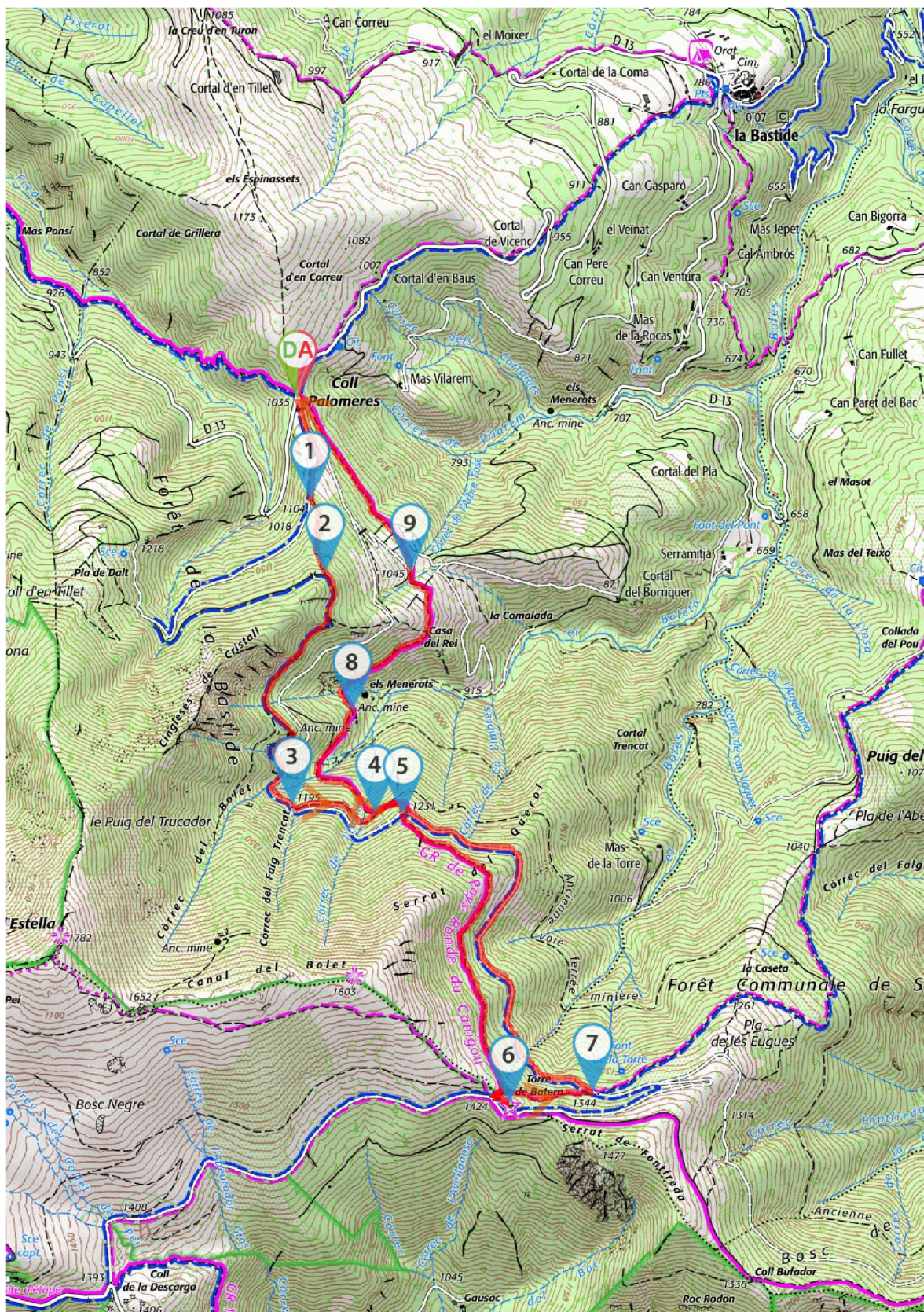
Le village de la Bastide à proximité.

Le Refuge de Batère (un des refuges du Canigó) à moins d'une heure de marche de la Tour de Batère.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-la-tour-de-batere/>



Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2025 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**